



► N°IDNu Skin^{*}: |_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

► Nom complet* :

► Adresse :

► Ville : Code postal :

► Pays:

► Portable:

► Adresse e-mail* :

[illegible]

► Numéro d'abonnement ADR* :

► Veuillez expliquer pourquoi vous souhaitez être remboursé, en donnant autant de détails que possible *

► Avez-vous observé des changements dans l'aspect de votre peau ? Veuillez donner autant de détails que possible* :

► Veuillez indiquer le(s) produit(s) que vous avez utilisé(s), comment vous le ou les avez utilisés, ainsi que la fréquence d'utilisation et le régime quotidien* :

► Avez-vous suivi les instructions figurant sur l'emballage du produit ?* Oui ☐ Non ☐

*** = Informations obligatoires.** Votre Demande de remboursement ne sera pas prise en compte si ces champs ne sont pas correctement remplis.

Tru Face



Formulaire de demande de remboursement Garantie « Satisfait ou remboursé »

► Conditions générales de la garantie « Satisfait ou remboursé » :

Pour bénéficier de la garantie « Satisfait ou remboursé » de 12 semaines d'ageLOC Tru Face, vous devez respecter les conditions suivantes :

1. La garantie « Satisfait ou remboursé » s'applique uniquement à l'achat des trois (3) premiers produits identiques ageLOC Tru Face achetés dans le cadre d'une ou plusieurs commandes d'abonnement ADR consécutives (les « Produits »). Les Produits achetés doivent correspondre à trois (3) commandes de produits exactement identiques ou à un « produit complet » plus deux options « recharge ».
2. Dans le cas du ageLOC Tru Face Refining Toner, la garantie « Satisfait ou remboursé » ne s'applique que si vous l'avez acheté en même temps qu'un autre produit de la gamme ageLOC Tru Face et que vous avez utilisé les deux produits tel qu'indiqué pendant les douze (12) semaines consécutives.
3. Les Produits doivent avoir été achetés par le biais d'un Abonnement ADR établi sur votre compte personnel Nu Skin.
4. Vous devez vous conformer strictement aux instructions d'utilisation du Produit, en l'utilisant une ou deux fois par jour selon les recommandations.
5. Vous ne devez pas avoir constaté d'amélioration de l'aspect de votre peau après l'avoir utilisé pendant douze (12) semaines consécutives.
6. Vous devez renvoyer votre Formulaire de demande de remboursement ageLOC Tru Face dûment complété dans les quatre (4) mois suivant la première Commande d'abonnement ADR traitée comprenant un Produit.
7. Un seul remboursement au titre de la garantie « Satisfait ou remboursé » sera autorisé par compte Nu Skin.
8. Le remboursement sera effectué par Nu Skin dans les plus brefs délais et en tout état de cause dans les 14 (quatorze) jours calendaires, en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour régler le dernier achat de Produit pour lequel un remboursement au titre de la garantie « Satisfait ou remboursé » est demandé en vertu des présentes.
9. Les frais de livraison ne seront pas remboursés.

Je confirme que ma demande répond aux critères ci-dessus et que je n'ai pas constaté d'amélioration de l'aspect de ma peau après 12 (douze) semaines consécutives.

▪ Date : _____

▪ Signature : _____

Veillez soumettre le Formulaire de demande de remboursement de la garantie « Satisfait ou remboursé » dûment complété à notre équipe d'experts produits par e-mail à l'adresse suivante : productexpert@nuskin.com.